

**ARRÊTÉ N° 20/2026 PORTANT AUTORISATION D'OCCUPER
LE DOMAINE PUBLIC****Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu la demande présentée le 16 juillet 2026 par Monsieur Yves LAUER, domicilié 9 allée des Charmes 67170 OLWISHEIM, pour des travaux de terrassement et l'intervention ponctuelle de camions béton à son domicile sur la période du 1^{er} août au 15 août 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de terrassement et l'intervention ponctuelle de camions bétons au domicile de Monsieur Yves LAUER, 9 allée des Charmes 67170 OLWISHEIM du 1^{er} août au 15 août 2026, il est autorisé aux camions béton d'empiéter sur le domaine public communal.

Article 2 : Monsieur Yves LAUER est chargée de la mise en place de la signalisation et est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 3 : Les droits des riverains et tiers restent expressément réservés.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Yves LAUER,
- Pour affichage.

Fait à Olwisheim, le 17 juillet 2026

Le Maire,



Hubert SCHNELLER

Mairie

Place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM – Tel : 03 88 69 55 58

mairie@olwisheim.fr